



Toujours remplir le FAT AVANT le début des travaux et le déposer à la caisse jusqu'à la fin des travaux !

Date :		Adresse de la station	
Société :		Nom de la station :	
Responsable ou TP ou RT* :		Numéro/nom de rue :	
Commande :		Code postal/ville :	

EPI minium :



Tous les travaux = toujours ERP

Travail à haut risque = PDT supplémentaire ☐

N° ERP :

N° PDT :

Vérifier les ERP préremplies chaque jour, avant le début des travaux, et les adapter à la situation sur place, si nécessaire. Avant et pendant les travaux, ainsi qu'en cas de modification : effectuer une évaluation des risques de dernière minute (ERDM).

Description des tâches (p. ex. réparation de pompe à essence, maintenance de climatisation sur le toit, zone des caisses, remplacement de lampes à l'extérieur) :

Risques liés au travail et significatifs pour la station, l'exploitation de la station ou le chantier (p. ex. chute, collision avec des véhicules de clients, chute de pièces, électrocution, risque d'explosion) :

Mesures de sécurité visant à exclure ou à réduire les risques, significatives pour l'exploitation de la station ou le chantier (p. ex. fermeture de pompe, EPI pour le personnel de la station, coupure de circuits électriques) :

Travaux menés simultanément par d'autres entreprises ou livraisons de produits ?

☐ Non ☐ Oui = Prévention des risques croisés : concertation avec les responsables sur place des sous-traitants ou les chauffeurs de camions-citernes

Mesures convenues (avec l'heure, le cas échéant) :	Nom :	Signature :

**Avant le début des travaux : délivrance de l'autorisation des travaux****Le responsable ou TP ou RT* de l'entrepreneur ou du sous-traitant certifie que :**

1. Les mesures de sécurité susmentionnées sont respectées.
2. Les travaux sont effectués en toute sécurité selon l'ERP.
3. L'exploitant de la station-service est informé de tout changement concernant les risques, les arrêts de travail et les accidents.

Heure :	Nom :	Signature :
---------	-------	-------------

L'exploitant de la station-service ou le représentant ou le responsable de chantier (RC), coordinateur, etc. certifie que :

1. Le justificatif de sécurité requis et valide a été présenté.
2. Les mesures de protection définies ont été prises en compte.
3. L'entrepreneur ou le sous-traitant est immédiatement informé de tout changement des conditions sur le site de la station (p. ex. livraisons de carburant, arrivée d'autres sous-traitants, etc.).

Heure :	Nom :	Signature :
---------	-------	-------------

À la fin des travaux ou en cas d'interruption : clôture de l'autorisation des travaux**Le responsable ou TP ou RT* de l'entrepreneur ou du sous-traitant certifie que :**

1. Les travaux ont été terminés ou interrompus.
2. Les déchets ont été éliminés conformément aux dispositions en vigueur.
3. La zone de travail a été laissée dans un état approprié et sans danger.

Heure :	Nom :	Signature :
---------	-------	-------------

L'exploitant de la station-service, le représentant ou le RC certifie que :

1. Les travaux ont été terminés/interrompus.
2. La zone de travail a été laissée dans un état approprié et sans danger.

Heure :	Nom :	Signature :
---------	-------	-------------

* RT = responsable des travaux électriques ; AT = ÖVE/ÖNORM EN50110-1 / CH = ESTI 100 / DE = DIN VDE 0105-100